

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	DATES LIMITES DE PROCEDURE
Tableau d'avancement à la hors classe 2020	Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles. Note de service n° 2019-187 du 30-12-2019 parue au Bulletin officiel n° 1 du 2 janvier 2020	du 26 mai 2020 au 3 juin 2020 - Consultation de l'avis IEN portée sur le dossier des agents promouvables au tableau d'avancement à la hors classe 2020 non promouvables aux campagnes précédentes. Se référer à la « note information campagne TAHC 2020 » disponible sur le site : calendrier n° 16 L'avis final arrêté est enregistré dans votre dossier sous l'onglet « carrière » puis « notation ».

Pour mémoire : l'avis arrêté pour les agents promouvables lors des précédentes campagnes est pérenne (que l'enseignant ait changé ou non de circonscription à la rentrée 2019/2020). **Conformément à la réglementation citée ci-dessus les appréciations pérennes formulées dans ce cadre ne sont pas susceptibles de recours.**